



DÉCISION n° 2025/1010435

Objet : Contrat pour des conférences sur l'Art, avec Hugues Romano à la salle Emile Guigou à Vauvert.



République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de la culture et de l'événementiel
D-2509-005333

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L 2122-22 susvisé

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat avec Hugues Romano, pour des conférences sur l'Art, à la salle Emile Guigou à Vauvert.

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat pour des conférences sur l'Art, le 04 novembre 2025 à 19h et les 13 janvier, 10 février et 10 mars 2026 à 19h, entre Hugues Romano [REDACTED] et la commune de Vauvert.

Article 2 : Le présent contrat est alloué à titre gratuit.

Article 3 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le - 3 OCT. 2025
Pour le maire,
l'adjointe déléguée à la culture



Laurence Emmanuelli

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le..... - 3 OCT. 2025
- sa notification le.....
- sa publication le..... - 3 OCT. 2025.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier